

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2011

L'An deux mil onze, le seize septembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARTINEAU, Maire.

Date de convocation : 9 novembre 2011
Date d'affichage : 9 novembre 2011
Nombre de conseillers en exercice 14
présents 11
votants 13

Etaient présents : Mesdames SAUSSEREAU, DECAUX, BEZAULT et TERRENERE,
Messieurs CHESNEAU, DESJONQUERES, HÉROUX, LENS, ROBERT et TARTARET
formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame FERMÉ, Messieurs BOURSE et DUTHOO.

Procuration : Monsieur Stéphane BOURSE donne procuration à Monsieur Jean-Paul ROBERT.
Monsieur Eric DUTHOO donne procuration à Monsieur Gérard MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Sophie BEZAULT est élue secrétaire de séance.

- Le dernier compte rendu de conseil municipal, en date du 19 octobre, est approuvé.

Monsieur MARTINEAU indique tout d'abord que depuis l'envoi de la convocation de conseil, un courrier émanant de l'agent de la restauration scolaire nécessite une délibération et demande que soit inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion, la modification d'horaire du poste de l'agent de la restauration scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que cette question soit rajoutée au présent ordre du jour.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Monsieur MARTINEAU rappelle que lors de la dernière réunion, une documentation avait été remise afin que chacun étudie la mise en place de la taxe d'aménagement.

A compter du 1^{er} mars 2012, cette nouvelle taxe d'aménagement se substituera à la Taxe Locale d'Equipement. La collectivité doit en fixer le taux par délibération, avant le 30 novembre prochain ; celui-ci peut être fixé entre 1% et 5%. - il rappelle que le taux de la Taxe Locale d'Equipement avait été fixé à 3 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal.
(Il ne sera pas accordé d'exonérations totales ou partielles autres que les abattements prévus, par le texte de référence.)

SIAEP BEAUMONT-NEUILLÉ : POSITION DE LA COMMUNE DE BEAUMONT LA RONCE

Monsieur MARTINEAU aborde le sujet du SIAEP BEAUMONT-NEUILLÉ. En effet, il avait été demandé, lors du dernier Conseil Municipal du 19 octobre, que cette question soit inscrite au présent ordre du jour.

Il rappelle brièvement la situation.

Les deux communes du Syndicat SIAEP BEAUMONT-NEUILLÉ avaient pour objectifs communs de créer des moyens de production en eau, par la création de deux forages dans le "turonien", le stockage et le traitement de l'eau, et enfin une interconnexion entre les deux collectivités, afin de :

- permettre à la Commune de NEUILLÉ-PONT-PIERRE de trouver de nouvelles ressources en eau potable puisqu'un manque d'eau bloquait l'urbanisation future de la commune,
- permettre de satisfaire les besoins en eau potable de la zone d'activité POLAXIS,
- permettre à la Commune de BEAUMONT-LA-RONCE d'améliorer la qualité de l'eau distribuée.

A ce jour,

- POLAXIS a revu très fortement ses besoins à la baisse, compte-tenu de la taille du site d'activité, et par conséquent, ses besoins en eau.
- Il est constaté une grosse différence entre les débits annoncés lors des pré-forages, et les forages terminés.
- Au titre tarifaire, une hausse de la part syndicale d'environ 30 % est à déplorer par rapport à l'année dernière. Une augmentation du même ordre est prévue pour les 3 ou 4 prochaines années.
- Malgré de nombreuses demandes, aucune communication n'est faite à l'attention des usagers sur les coûts d'investissements motivant ces augmentations.
- Compte-tenu des investissements à réaliser, et en particulier le coût important de la création d'une interconnexion entre les deux collectivités, les élus de BEAUMONT-LA-RONCE craignent que ce projet ne soit plus une priorité.
- Malgré les alertes des représentants et des élus de BEAUMONT-LA-RONCE, l'absence totale de réaction de l'ensemble des représentants de la commune de NEUILLÉ-PONT-PIERRE reste incompréhensible.
- Aujourd'hui, le périmètre du syndicat ne regroupant que deux communes, n'est peut-être pas adapté, aux investissements à réaliser.

Cette situation n'est plus acceptable et ne peut donc plus perdurer.

Par ailleurs, dès 1990 les élus de BEAUMONT-LA-RONCE s'étaient déjà posé la question sur la sécurisation de la ressource en eau, et avaient réalisé en commun avec la Commune de NOUZILLY, un forage et une interconnexion entre les deux communes. En effet, cette interconnexion permettra la dissolution des eaux et augmentera par conséquent, la qualité de l'eau distribuée.

De ce fait,

Monsieur MARTINEAU, ainsi que les délégués, Messieurs LENS et ROBERT souhaitent connaître la position de l'ensemble du Conseil Municipal de BEAUMONT LA RONCE, quant au devenir de notre collectivité au sein du SIAEP BEAUMONT-NEUILLÉ.

D'autre part, il informe qu'une réunion en Préfecture est prévue le 29 novembre prochain, en présence de Monsieur BARDOT - Président du SIAEP- et Monsieur MARTINEAU.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal souhaite - à l'unanimité - se retirer du Syndicat SIAEP DE BEAUMONT-NEUILLÉ, à moins d'une proposition financière substantielle de la Commune de NEUILLÉ-PONT-PIERRE, vers le syndicat, pour tenir compte des besoins très nettement supérieurs à NEUILLÉ-PONT-PIERRE qu'à BEAUMONT-LA-RONCE. Situation connue depuis de nombreuses années.

La décision définitive sera arrêtée lors du prochain conseil municipal du 14 décembre 2011.

PROJET MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE DE SEMBLANÇAY

Monsieur le Maire informe avoir reçu un courrier de Monsieur TRYSTAM - Maire de SEMBLANÇAY nous indiquant qu'un projet multi-accueil petite enfance d'environ 20 places est à l'étude. Il souhaite savoir si notre commune pourrait être intéressée par l'attribution d'un certain nombre de places.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal considère que cette proposition ne présente pas vraiment d'intérêt pour la population de notre commune, compte tenu de la situation géographique des deux villages, et des axes de déplacement des habitants de Beaumont.

RECENSEMENT 2012

Monsieur MARTINEAU indique que la procédure de recensement aura lieu en 2012, pour les Beaumontois, du 19 janvier au 18 février. Deux personnes sous contrat devront être recrutées à cet effet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le recrutement de deux agents recenseurs, par contrat temporaire.

MODIFICATION D'HORAIRES DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur MARTINEAU donne lecture d'un courrier de Melle Isabelle URBAIN, souhaitant démissionner des heures de ménage attribuées pour deux classes, le mercredi, et baisser de ce fait, son temps hebdomadaire. En effet, après calcul, le temps hebdomadaire de 31 heures serait ramené à 29 h 30.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte de réduire à **29 h 30 par semaine** à compter du 1^{er} Décembre 2011, le poste d'adjoint technique - 2^{ème} classe - de la restauration scolaire, occupé par Melle Isabelle URBAIN.

Une fiche de poste détaillant le temps annuel de cet emploi, sera remise à l'agent concerné.

QUESTIONS DIVERSES

MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL ET SES VESTIAIRES A NOTRE-DAME-D'OÉ

Monsieur MARTINEAU indique qu'une étude a été réalisée pour évaluer le coût de fonctionnement du terrain de football et de ses vestiaires. Compte-tenu de l'occupation envisagée, le coût, pour la commune de NOTRE-DAME-D'OÉ s'élèverait au montant de 2 409 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de fixer au montant de 2 409 €, la mise à disposition du terrain de football et des vestiaires, à raison de 3 jours par semaine, à la commune de NOTRE-DAME-D'OÉ pour la période de décembre 2011 à juin 2012, et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention s'y rapportant.

SÉJOUR DE SKI AU COLLÈGE DE NEUVY-LE-ROI

Monsieur MARTINEAU fait part d'un courrier du Collège de NEUVY-LE-ROI sollicitant une aide financière pour un séjour au ski, à destination des élèves de cinquième.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal repousse cette décision, des informations supplémentaires concernant le détail financier seront demandées au Collège.

INFORMATIONS DIVERSES

↳ Monsieur DESJONQUERES informe qu'à la suite de la réunion de conseil d'école, il a été demandé que le ménage soit effectué, tous les jours, dans les classes des C.E. et C.M.

↳ P.L.U. : Il est procédé à la distribution du projet de modification du règlement du PLU établi par Monsieur MARTINEAU.

↳ Il a été constaté à de nombreuses reprises, le stationnement gênant d'un camion, rue Jacques CHOUINARD. Un courrier sera adressé au chauffeur, afin que ce dernier stationne ce camion, sur le parking-poids-lourds.

↳ Prochaines réunions de Conseil Municipal : **MERCREDI 14 DECEMBRE 2011, à 20 h**

Clôture de la séance à 23 h 30.

Affiché le 30 Novembre 2011